

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Trèves afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant le déménagement du notaire Mathay Gilles. Il est porté à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **rue de Trèves**
Début : **mardi, 30 janvier 2024 à 07 h 00**
Fin : **mardi, 30 janvier 2024 à 18 h 00**
Motif : **déménagement du notaire Mathay Gilles**
Règlement : **GRE-020-2024**

Grevenmacher, le 23 janvier 2024

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale




Carine Majerus

La bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Monique Hermes".

Monique Hermes